

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1334/ITLS DU 18 SEPTEMBRE 1964 :

n° 1334/ITLS

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 septembre 1964

Numéro JO

n° 10 du 01/11/1964

Date du numéro

1 novembre 1964

### TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er octobre 1964, la Société Maritime Savon et Ries est autorisée à assurer elle-même le service de toutes les prestations consécutives aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles survenues à son personnel.